

Déclaration préalable du SE-Unsa 64

à la CAPD du vendredi 8 février 2019

Le premier point à l'ordre du jour de cette CAPD concerne **la validation des barèmes des participants aux permutations informatisées**. Monsieur le Directeur Académique, nous voudrions connaître le calibrage retenu par le ministère, compte tenu du peu de demandes de quitter notre département.

Pour le SE-Unsa, les calibrages doivent permettre de mieux équilibrer recrutement et mobilité géographique. **Depuis quelques années, nous déplorons nationalement que les calibrages d'entrée soient si bas, d'autant plus lorsqu'on constate le nombre d'entrées par inéats**. Notre département n'échappe pas à la règle, le nombre d'inéats étant dorénavant très largement supérieur à celui des entrants par permutations.

Pour de nombreux collègues, la mobilité géographique est un sujet sensible. Ils sont confrontés à des situations très préoccupantes, gérant difficilement leur équilibre professionnel et personnel. Depuis plusieurs années, le SE-Unsa remet en cause les critères qui ne respectent pas le barème des candidats. Ces critères lèsent par exemple les collègues qui, avec le temps, se sont rapprochés, par dépit, sur des départements limitrophes. Ils lèsent aussi les collègues qui n'ont pas d'enfant et/ou qui repoussent leur projet familial à cause de la séparation.

Nous ne pouvons traiter de la mobilité sans évoquer **nos inquiétudes concernant le mouvement intra départemental**.

En effet, dans les documents préparatoires du Comité Technique Académique (CTA) réunit le 21 janvier dernier, le cadrage académique des mouvements départementaux prévoyait le calendrier des différentes phases du mouvement, dont les deux phases de saisies habituelles : pour la phase principale, la date limite de saisie des vœux était fixée au 8 avril ; concernant le mouvement complémentaire, la période de saisie des vœux devait avoir lieu entre le 31 mai et le 4 juillet.

Cependant, lors du CTA, le texte n'a pas été validé, Monsieur le Recteur étant dans l'attente de directives ministérielles et annonçant qu'il appartiendrait aux CTSD de valider les nouvelles modalités de mouvement. En parallèle de l'objectif affiché d'une seule phase de saisie, un nouveau logiciel de traitement semble en cours de préparation.

Même si au SE-Unsa nous ne sommes pas, par principe, opposés à l'évolution des règles qui régissent les opérations de mouvement des personnels, **nous trouvons la procédure très mal engagée et précipitée**.

Comment comprendre que l'on change complètement les règles d'affectations sans avoir eu un minimum de concertation ? Rappelons que, chaque année, deux groupes de travail et une CAPD sont nécessaires pour revoir les instructions permanentes du mouvement.

Nous sommes le 8 février. Dans moins d'un mois, Monsieur le Directeur Académique, vous aurez décidé les mesures de carte scolaire pour la rentrée 2019.

Un certain nombre de collègues seront en mesure de carte. Or, nous ne connaissons encore rien du cadrage ministériel, et le nouveau logiciel est toujours attendu par vos services. Mais **retarder les opérations de mouvement serait préjudiciable à l'ensemble des écoles de ce département.** Les rentrées de septembre se préparent dès le mois de juin entre les membres des nouvelles équipes pédagogiques. Dans la majorité des cas, les collègues nommés participent même au dernier conseil d'école de l'année scolaire de leur nouvelle école. Les collègues ont besoin de préparer leur classe, par exemple, en procédant aux commandes nécessaires avant les vacances scolaires.

Représentants des personnels nous nous efforçons, grâce au précieux concours de vos services, de limiter au maximum le nombre de collègues qui ne connaissent pas leur affectation avant le départ en vacances.

Ce sont les raisons pour lesquelles, afin d'éviter la confusion, et pour préparer une rentrée sereine pour tous, **le SE-Unsa vous demande, Monsieur le Directeur Académique, de reporter le changement des règles de mobilité intra départementale à l'année 2020.**

D'autre part, dans ce cadre, il semble nécessaire pour le SE-Unsa qu'un groupe de travail spécifique ASH se réunisse très rapidement pour permettre le calibrage des départs en stage CAPPEI, et évoquer : les affectations des collègues titulaires du CAPPEI sur les postes relevant de divers contextes d'exercice, l'ordre de priorité lors des affectations au mouvement, les modalités de recrutement commun aux enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, ainsi que les modalités de mise en place des modules d'approfondissement et des parcours professionnels CAPPEI dans l'académie selon la note de service parue le 21 décembre 2018.

Enfin, le SE-Unsa 64 est aussi très inquiet du nombre de journées non remplacées. Vos décisions de carte scolaire entérinent la fermeture de 15 postes de TR qui avaient été prélevés aux ajustements de rentrée 2018. Or, un nombre toujours plus grand d'équipes pédagogiques sont en tension. La précarité sociale dans laquelle vivent les familles rejailit sur le comportement de certains élèves.

Ne rajoutons pas à ces difficultés inhérentes à la société, et que l'école publique a de plus en plus de mal à assumer avec les moyens qui lui sont octroyés, un défaut de pilotage qui serait la conséquence d'une gestion chaotique des remplacements et de la mobilité des personnels.